



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
BOULEVARD DE LA MARNE
À L'OCCASION DE LA BROCANTE
LE DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023**

PL/CB
APM 23/2128

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.411.28, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par Monsieur John LASSERRE (Directeur du Centre Socioculturel) sise 66 boulevard de la Marne à 17200 ROYAN, en date du 28 août 2023,

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de la brocante qui aura lieu le dimanche 08 octobre 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la brocante qui aura lieu le dimanche 08 octobre 2023, le Centre Socioculturel de Royan, 66 boulevard de la Marne, est autorisé à occuper le domaine public, autour du Centre Socioculturel, comme suit :

- sur le boulevard de la Marne, dans la partie comprise entre la rue Pasteur Samuel Besançon (au niveau du terre plein central) jusqu'à la rue Henri Billois, **le dimanche 08 octobre 2023, de 6h00 à 19h00 (suivant plans joints).**

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits, boulevard de la Marne, dans la partie comprise entre la rue Pasteur Samuel Besançon (au niveau du terre-plein central) et la rue Henri Billois, **le dimanche 08 octobre 2023, de 05h00 à 24h00 (suivant plans joints).**

ARTICLE 3 : Tous les accès devront être bloqués par les véhicules des organisateurs, mis en travers et empêchant ainsi l'accès à d'autres véhicules sur le site.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation et la signalisation concernant les interdictions de stationner seront mises en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 5 : Le barriérage concernant les interdictions de circuler sera mis en place et maintenu pendant toute la durée de la manifestation par l'organisateur.

ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 19 septembre 2023

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 septembre 2023

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailiac – CS N°80218- 17205 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.51 – 📠 : 05.46.39.56.80

Internet : www.mairie-royan.fr – email : mairie@mairie-royan.fr

BROCANTE ORGANISÉE PAR LE CENTRE SOCIOCULTUREL LE DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023

66 boulevard de la Marne - 17 200 ROYAN - Tél. 05 46 05 80 80

MISE EN LIGNE LE 20-09-2023



Centre Socioculturel - Royan

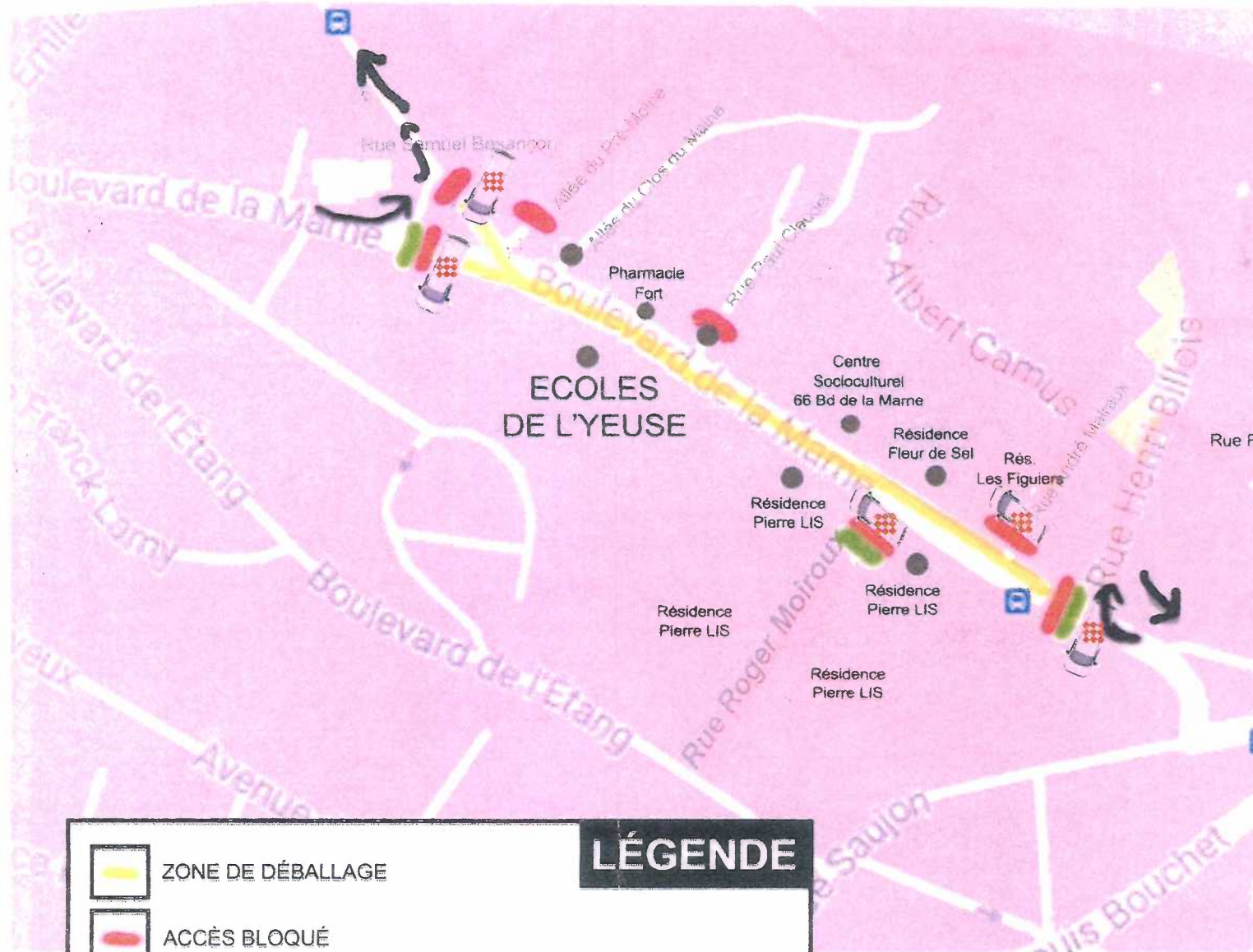
APR 10/23/2428(a)

Partie du boulevard de la Marne
concernée par la demande d'autorisation de déballage

Accès voies fermés à la circulation



MISE EN LIGNE LE 20-09-2023



LÉGENDE



ZONE DE DÉBALLAGE



ACCÈS BLOQUÉ



ACCÈS À PRIORISER EN CAS D'INTERVENTION URGENTE
SUR LE BOULEVARD DE LA MARNE



ALLÉE, RUE, BÂTIMENT ACCESSIBLES UNIQUEMENT
PAR LE BOULEVARD DE LA MARNE



CIRCULATION DÉVIÉE
DE 6 H 30 À 19 H 00



NE PAS PRIORISER LE BD DE
LA MARNE POUR ACCÉDER À CES SECTEURS



BARRAGE
VÉHICULE

Brocante
du dimanche 08 octobre
organisée par le
Centre Socioculturel de
66 bd de la Marne - Tél :